

18 juillet 2024

RÈGLEMENT 2024 SPÉCIFIQUE AUX 24 HEURES DE LIPSHEIM

➤ EPREUVE(S)

Les 24 heures à la marche de Lipsheim auront lieu les samedi 19 et dimanche 20 octobre 2024. Cette épreuve est sélective à Paris-Colmar Crédit Mutuel 2025.

L'épreuve sera régie par les règlements en vigueur de la Fédération Française d'Athlétisme, complétés par le règlement général des circuits sélectifs et le présent règlement.

Il sera organisé dans le cadre de cette épreuve :

- Une épreuve de 24 heures individuelle de marche athlétique du 19 octobre 13h au 20 octobre 13h,
- Une épreuve de 24 heures en relais de 2 ou 3 participants de marche athlétique du 19 octobre 13h au 20 octobre 13h,
- Une épreuve de 6 heures de marche allure libre non officielle et sans classement officiel ouverte à tous, individuels ou relais de 2 ou de 3 participants, sans jugement du style (**juste respecter la marche sans courir**) accessible sans licence ni certificat médical le samedi 19 octobre de 13h30 à 19h30, bâtons non autorisés. Un challenge associations est organisé sur cette épreuve,
- Une épreuve de 6 heures de marche athlétique individuelle ou par équipe de 2 ou de 3 participants pouvant être mixtes le dimanche 20 octobre 2023 de 7 heures à 13 heures,
- 20 km de marche athlétique (masters, séniors, espoirs, juniors H et F) le dimanche 20 octobre à 8h,
- 10 km de marche athlétique (masters, séniors, espoirs, juniors H et F) le dimanche 20 octobre à 9h,
- 5 km de marche athlétique (masters, séniors, espoirs, juniors, cadets H et F) le dimanche 20 octobre à 10h,
- 3 km de marche athlétique (minimes M et F) le dimanche 20 octobre à 10h,
- 2 km de marche athlétique (benjamins-benjamines) le dimanche 20 octobre à 10h30,
- 1 km de marche athlétique (poussins-poussines) le dimanche 20 octobre à 11h.

La réglementation et le jugement des 6 heures marche athlétique seront identiques à l'épreuve des 24 heures :

Tout concurrent des 24 heures individuel ou par équipe et des 6 heures marche athlétique individuel ou par équipe sera arrêté dans la zone de pénalité pendant 20 minutes en cas de 3 cartons rouges. Le concurrent écoperera de 40 minutes de pénalité en cas de 4ème carton rouge. Il sera disqualifié en cas de 5ème carton rouge. En cas de contestation le juge arbitre tranchera.

- Pour les épreuves de 1, 2, 3, 5, 10 et 20 km marche athlétique, les genoux doivent être visibles et découverts. (**Ne concerne pas la marche allure libre ni les épreuves de 6h et 24h marche athlétique**).
- Les marcheurs plus lents doivent laisser passer les marcheurs plus rapides.
- Seuls marcheurs allure libre peuvent emprunter les trottoirs tout le long du parcours.

➤ CHRONOMETRAGE

Le chronométrage sera assuré par puces électroniques pour les épreuves de 6 heures marche populaire, 6 heures marche athlétique et 24h marche athlétique.

➤ ENGAGEMENTS

Les épreuves de 6h marche athlétique et de 24h marche athlétique sont ouvertes aux athlètes espoirs, seniors et masters, hommes et femmes licenciés F.F.A ou étrangers affiliés à une fédération de Worlds Athletics. La participation d'athlètes étrangers est règlementée par les règlements généraux de la FFA.

Les athlètes non licencié(e)s présentant un certificat médical datant de moins d'un an autorisant la pratique du sport en compétition et qui ne pourra être rendu au participant seront autorisés à participer.

L'inscription des athlètes devra être faite pour le 12 octobre 2024 dernier délai au plus tard auprès de :

Sylvie MAISON 3 rue Gounod 67640 Lipsheim

mpitchoune@yahoo.fr

Les frais d'engagement sont de :

- 24h00 individuel(le)s licencié(e)s 40 euros (70 euros à compter du 10 octobre 2024 cachet de la poste faisant foi)

- 24h00 individuel(le)s non licencié(e)s 55 euros (80 euros à compter du 10 octobre 2024 cachet de la poste faisant foi)

- 6 heures marche allure libre 15 euros (25 euros à compter du 10 octobre 2024 cachet de la poste faisant foi) pour les individuels ou les équipes.

Du fait de la configuration du circuit, il ne pourra y avoir que 60 participants à cette marche (les 60 premières inscriptions reçues).

- 6 heures marche athlétique individuel licencié(e)s 20 euros (35 euros à compter du 10 octobre 2024 cachet de la poste faisant foi)

- 6 heures marche athlétique individuel non licencié(e)s 25 euros (40 euros à compter du 10 octobre 2024 cachet de la poste faisant foi)

- 6 heures marche athlétique équipe 25 euros (40 euros à compter du 10 octobre 2024 cachet de la poste faisant foi)

- 20 km, licenciés uniquement, 7 euros.

- 10 km 5 euros pour les licenciés et 7 euros pour les non licenciés

- Gratuit pour les autres épreuves

Le règlement des frais d'engagement, à l'ordre de IBAL, devra obligatoirement être joint au bulletin d'inscription (sauf pour les étrangers qui effectueront leur versement sur place).

Pas d'inscription sur place pour les épreuves de 24h, 6h marche allure libre et 6h marche athlétique.

➤ DOSSARDS

Les dossards pourront être retirés à partir 9 heures le samedi 19 octobre 2024 à l'Espace culturel et sportif de Lipsheim (1 rue de l'Andlau).

Les concurrents porteront en permanence les dossards fournis par l'organisation. Celui contenant la puce sera placé sur la poitrine l'autre dans le dos. Ils seront visibles de jour comme de nuit. Le port d'une chasuble réfléchissante est obligatoire durant la nuit.

➤ CIRCUIT – DEPART – ARRIVEE

Les 24 heures marche athlétique comme les autres épreuves se dérouleront sur un circuit goudronné de 1,9 km mesuré selon la méthode de la bicyclette calibrée et le protocole IAAF.

Le passage aux 100 km sera chronométré. Le passage aux 100 miles (160,934 km) sera chronométré.

Départ - L'appel des concurrent(e)s sera fait à partir de 12 heures 45 le samedi 19 octobre 2024 et le départ sera donné à 13 heures dans l'Espace culturel et sportif de Lipsheim (1 rue de l'Andlau)

À partir de 12 heures le dimanche 20 octobre 2024, après le passage au contrôle principal, les athlètes sans accompagnateur emprunteront un petit circuit dont la longueur n'est pas encore mesurée officiellement à l'heure où ce règlement est imprimé.

Arrivée - L'arrivée sera jugée dans l'Espace culturel et sportif après 24 heures de compétition.

Les arrivées seront jugées aux termes des 24 heures individuelles et 6 heures marche athlétique du dimanche dans l'Espace culturel et sportif. A 23 heures 59 minutes un premier coup de pistolet annoncera la dernière minute de compétition. Un second coup de pistolet désignera la fin des 24 heures d'épreuve et la distance parcourue par chaque athlète. Les athlètes déposeront alors la plaquette portant leur numéro de dossard (plaquette distribuée en même temps que le dossard) au sol à l'endroit précis de l'arrêt. Les athlètes termineront leur petit tour jusqu'à la ligne d'arrivée dans l'Espace culturel et sportif.

➤ RAVITAILLEMENT

Les organisateurs fourniront un poste de ravitaillement et un poste de secours.

Un seul ravitaillement de l'organisation sera disponible dans l'Espace culturel et sportif.

Il sera composé de fruits secs, biscuits secs salés, fruits frais, pain d'épice, morceaux de gâteau type madeleine, ... et de boissons froides et chaudes (eau gazeuse et plate, boisson pétillante au cola, ... et café, soupe et thé). Les athlètes pourront prendre un plat chaud fourni par l'organisation (pâtes), à leur demande, au poste de ravitaillement.

Le ravitaillement personnel est autorisé en dehors de l'Espace culturel et sportif.

Une bouilloire et un four micro-ondes seront à disposition des participants dans l'Espace Culturel et Sportif.

> SOINS

Un poste de secours et un médecin seront présents sur l'épreuve.

Des vestiaires et douches seront mis à disposition à l'Espace culturel et sportif.

> TOILETTES

Des toilettes réservées sont à disposition dans l'Espace culturel et sportif pour tous les besoins interdits sur la voie publique.

> ACCOMPAGNATEURS

- Le village des accompagnateurs est prévu sur le parking de l'Espace culturel et sportif qui sera ouvert jusqu'à 12h le samedi 20 octobre. Ensuite, aucun véhicule ne pourra entrer ou sortir de ce parking avant dimanche 19 octobre 13h30, les allées du parking faisant partie du circuit des 24h. Les véhicules des accompagnateurs désirant circuler pourront être stationnés sur le parking de la gare toute proche ou dans les rues de Lipsheim
- Possibilité de raccordement électrique uniquement sur le parking de l'espace culturel et sportif. Le matériel électrique utilisé devra être en parfait état de fonctionnement afin d'éviter toutes coupures ou incidents électriques.
- Une salle de repos sera mise à disposition durant l'épreuve.
- Aucun accompagnateur pédestre ou cycliste au passage dans l'Espace culturel et sportif.
- Seuls les marcheuses et les marcheurs des 24h peuvent être accompagnés de marcheurs et/ou cyclistes.
- Les accompagnateurs pédestres et/ou cyclistes sont autorisés sur le grand circuit et doivent respecter scrupuleusement le code de la route. Ils ne doivent en aucun cas gêner les autres concurrents et la circulation.
- Les accompagnateurs pédestres et/ou cyclistes ne doivent pas être situés devant le marcheur qu'ils accompagnent.
- La nuit, les accompagnateurs pédestres ou cyclistes devront porter une chasuble réfléchissante.

> RECOMPENSES

Ne seront récompensés que les athlètes ayant parcouru 130 km pour les femmes et 160 km pour les hommes et ayant franchi la ligne d'arrivée des 24 heures.

> PALMARES

La lecture du palmarès débutera le dimanche 20 octobre à 14 h 30 à l'Espace culturel et sportif pour les épreuves des 24 heures et 6 heures marche athlétique du dimanche.

Les épreuves annexes dimanche 20 octobre 2024 feront l'objet d'une lecture du palmarès et remises de récompenses à l'issue de chacune d'elle.

> IMAGE

L'athlète et ses accompagnateurs autorisent expressément l'organisateur à exploiter les droits attachés à leur image dans le cadre de la promotion de la marche et ce quel que soit le type de support utilisé. Le fait de porter un dossard signifie d'accepter le règlement.

> DIVERS

- Les animaux de compagnie ne sont pas autorisés sur le circuit.

- Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte d'objets, vol, maladie, accident ou décès survenant avant, pendant et après la compétition.
- Les concurrents veilleront à respecter le repos des habitants notamment en fin de soirée et durant la nuit.